

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 14 – Aménagement

Fonctionnement

Chapitre 935 – aménagement des territoires

Sous-section 50 – Services communs

Programme HP50-002 « soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement »

Action « Agences d'urbanismes »

L'action « Agences d'urbanismes » est abondée de 3,331M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

Avec cet amendement, le groupe Front de gauche entend réinvestir l'ensemble des baisses budgétaires imposées aux autres actions de ce même programme depuis l'adoption du BP 2016 sur la ligne de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU).

Cette somme s'élève aujourd'hui à 3,331M€.

- Baisse sur la ligne IAU : 2,781M€ (soit une baisse de 13% du budget initial)
- Suppression de la subvention aux divers organismes : 0,05M€
- Suppression de l'aide à l'AIGP : 0,5M€

Dans la mesure l'exécutif actuel souhaite « s'appuyer pleinement sur des outils et expertises de l'IAU, seule agence régionale d'urbanisme disposant de la compétence, des données et des observations pour travailler sur l'ensemble du territoire francilien », cette augmentation/redéploiement semble tout à fait à propos.

Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 14 – Aménagement

Fonctionnement

Chapitre 935 – aménagement des territoires

Sous-section 50 – Services communs

Programme HP50-001 « SDRIF »

Le programme HP50-001 « SDRIF » est abondé de 0,1M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche tient à rappeler l'importance d'une mise en œuvre du SDRIF à la hauteur des enjeux en inscrivant les politiques publiques dans ses objectifs, en assurant un fonctionnement institutionnel qui autorise un réel partenariat entre toutes les collectivités. Son objectif principal visant au rééquilibrage des pôles tertiaires vers l'est et d'effort de construction de logements dans le secteur ouest devraient guider l'ensemble de nos politiques publiques.

Mais, la mise en œuvre de ce schéma directeur, c'est aussi l'organisation institutionnelle. Or les différentes échelles institutionnelles à laquelle s'ajoute l'échelle métropolitaine, demandent aujourd'hui encore à la Région d'être très présente. Nous considérons que la Région a une vertu irremplaçable, celle de la mise en cohérence des projets et de planifier des grands objectifs.

Le SDRIF reste une référence majeure sur l'ensemble du territoire. Il convient de lui offrir tous les moyens financiers pour qu'il soit respecté et appliqué. C'est le sens de cet amendement



Céline MALAISE